



CHARTRE SPORTIVE APPLICABLE AUX CLUBS DE L'ENTENTE

Préambule

Le sport n'est pas qu'une activité physique et n'est pas fondé que sur la seule recherche de performances. Il est aussi un vecteur de lien social, d'inclusion et d'intégration.

Le sport est tout simplement une école de la vie qui allie le développement physique à l'apprentissage des valeurs fondamentales du vivre ensemble.

Le HANDBALL est représentatif de toutes ces valeurs.

C'est pourquoi la présente charte recense tous ces principes applicables aussi bien aux licenciés, entraîneurs, dirigeants et parents de licenciés et à toutes les catégories allant de l'Ecole de Hand jusqu'à l'Equipe Loisirs.

Pour rappel, nos clubs fonctionnent uniquement avec des bénévoles.

➔ LES CLUBS

Chaque club a son autonomie et le fonctionnement interne (commissions, organisation du bureau...) est propre à chacun.

Le **Club USF HB en tant qu'institution passe avant tout le reste** (aucune personne n'est « au-dessus » du club). Le club est représenté par le président et son bureau. Ensuite ce sont les entraîneurs et bénévoles qui peuvent représenter par délégation le club, et enfin l'ensemble des joueurs.

Aucun joueur ou entraîneur (bénévole) n'est plus important que le Club.

A l'USF, le responsable technique est nommé par les membres du bureau et est membre de la commission technique. Dans le cas où il n'y a pas de responsable technique, c'est le bureau qui est en prend la responsabilité.

LES ENTRAINEURS

- Les entraîneurs et dirigeants ont une obligation d'exemplarité et doivent toujours respecter les joueurs, les parents, les adversaires, les arbitres, les officiels....
- Le bureau fait **entièrement confiance à ses entraîneurs** dans le contenu des séances, leur suivi et leur sérieux. Nous **n'interférons pas dans les séances** (sauf cas exceptionnel et/ou demande de l'entraîneur). Néanmoins, nous sommes à la disposition de tous les entraîneurs, et nous pouvons les accompagner et les former si besoin.
- **Les joueurs sont sous la responsabilité de leur entraîneur suivant leur âge. S'ils doivent jouer ou s'entraîner avec une autre catégorie, c'est bien après consultation, et avec l'accord des 2 entraîneurs concernés ET de la commission technique (même pour 1 entraînement).**
- L'entraîneur s'engage à être présent environ 10 minutes avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs, et, il s'engage à rester avec les joueurs, à la fin de l'entraînement, tant que les parents ne sont présents pour les récupérer.
- Il ne doit pas faire de différence entre les joueurs : il doit être autoritaire tout en restant compréhensif. Ne pas oublier que le handball est d'abord un jeu, un loisir, et que tous les joueurs d'un collectif n'ont pas le même niveau physique et de faculté d'apprentissage.
- Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à leur réussite et à leur progression et déterminer le temps de jeu qui sera nécessaire au joueur pour que ce dernier prenne du plaisir en fonction de l'enjeu et du déroulé des matchs. Chaque année, un budget formation est alloué pour le perfectionnement des compétences des entraîneurs.
- Lors des matchs, il doit à avoir une attitude positive : respect des arbitres, des adversaires, des personnes en charge de la table de marque, du public et de ses joueurs

LES JOUEURS

- **Les joueurs sont là pour jouer, s'amuser et progresser.** Nous souhaitons à ce que chaque licencié joue un temps suffisant pour sa progression quand il est convoqué (si ce n'est pas le cas, cela doit rester exceptionnel). **Nous n'avons pas l'ambition de former des champions du monde, mais des licenciés heureux de partager des moments sous les mêmes couleurs** (cela n'empêche pas le sérieux, le travail et la rigueur).
- Idéalement, nous souhaitons que les « meilleurs » et/ou les plus « assidus » et/ou les plus « motivés » du niveau formation puissent intégrer plusieurs fois dans l'année

l'équipe « performance ». A l'inverse, les joueurs de l'équipe « performance » peuvent gagner du temps de jeu en aidant l'équipe « formation ».

- Au-delà de la qualité sportive, **nous souhaitons prioriser les joueurs qui s'investissent** à l'entraînement ou dans le club. Pour le cas des Séniors Garçons, le bureau souhaite récompenser les bénévoles qui s'investissent (entraîneurs, arbitres, etc...) et qui ne peuvent pas forcément s'entraîner (**et s'il reste de la place**).
- Pour les matchs, le joueur doit porter le maillot fourni par le club. A l'issue de chaque rencontre, le joueur doit restituer son maillot.

LES PARENTS

- En respectant ces règles, nous **n'acceptons pas de remarques de parents** sur la qualité des entraîneurs. En cas de dysfonctionnement réel, la commission technique peut-être consultée. Néanmoins, nous sommes les garants de « l'institution » USF HB, et notre objectif est bien le bon fonctionnement du collectif et du club (et pas des individualités).
- Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée votre enfant sur les lieux d'entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l'entraînement.
- Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur et en l'absence de moyens de transport collectifs, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant.
- Vous serez sollicité pour le lavage du jeu de maillot de l'équipe de votre enfant. Celui-ci devant être assuré à tour de rôle par les familles.
- Vous devez respecter les décisions, les consignes et les choix de l'entraîneur : vous pouvez ne pas être d'accord avec celui-ci. Dans ce cas, vous pourrez dialoguer dans le respect, et sans énervement, avec l'entraîneur en dehors des séances et matchs et non pas au vu et au su de toutes les personnes présentes. En cas de conflit, n'hésitez pas à communiquer avec les membres du bureau, en plus de l'entraîneur.
- Vous vous engagez à respecter les joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, public à domicile comme à l'extérieur, gardien du gymnase
- Vous vous engagez à respecter « l'aire de jeu » : vous n'avez pas le droit de pénétrer sur le terrain, sauf si l'entraîneur ou l'arbitre vous l'ont autorisé.

Enfin dans l'hypothèse où des personnes (joueurs, entraîneurs, parents, etc..) ne respecteraient pas ces consignes, le bureau se réserve le droit d'exclure le(s) personne(s) concerné(s) sur le champ et sans aucun remboursement de licence.